

l'ensemble de vos préparations de cours mais de noter seulement un résumé (titre et bref descriptif) sur le cahier de texte, ainsi que les sujets d'interrogation que vous avez donnés et les devoirs que vous donnez aux élèves.
 Quel est le logiciel utilisé pour la saisie des notes et des appréciations ? Les élèves et leurs familles ont-ils accès aux notes en temps réel ou seulement en fin de trimestre ? Pensez à garder une trace de vos notes en cas de problème informatique qui vous ferait perdre toutes vos données.

CDI

Quels sont les manuels utilisés ? Le CDI (ou l'association des parents en lycée) peut souvent vous en fournir un exemplaire temporairement avant de vous diriger vers les éditeurs qui mettent des spécimens à votre disposition gratuitement.

Demandez à vous faire inscrire sur la liste éditeurs pour recevoir les spécimens en fin d'année. Renseignez-vous auprès du professeur documentaliste, il saura vous aiguiller.

Equipe disciplinaire

Rencontrez les collègues enseignant la même discipline et renseignez-vous sur l'organisation au sein de l'établissement : matériel à l'intérieur des salles, progression et évaluations communes.

En lettres : liste des séries, a-t-on la possibilité de faire acheter des livres aux élèves ?

En langues : l'enseignement se fait-il par groupes de compétences ?

En collège : quelle organisation a été retenue quant aux EPI, AP, apparatus avec la réforme ?

Vie scolaire

N'hésitez pas à vous présenter en début d'année à la vie scolaire (CPE et assistants d'éducation) et y recourir régulièrement, c'est le lieu incontournable d'un établissement. Renseignez-vous sur son fonctionnement en parallèle du règlement intérieur. Y a-t-il un CPE par niveau ou un pour l'établissement (fréquent en collège) ? Comment se déroule la gestion des retards et absences ? Comment se fait l'appel en début de cours ? Attention, votre responsabilité est engagée : notez scrupuleusement les noms et prénoms des élèves absents à partir de la liste des élèves remise par l'administration. Quelle attitude en cas de problème de discipline ? Comment la vie scolaire organise-t-elle le suivi quotidien et la punition éventuelle des élèves en cas de problèmes ? Quelles sanctions possibles (retenues, renvois de cours) ? Attention, ne jamais exclure un élève et le laisser partir seul de la classe, toujours le faire accompagner par le délégué et fournir un mot expliquant le motif invoqué, voire la punition donnée.

Faites respecter vos droits : consultez les textes officiels !! Le SNES-Lyon veille ...

Nous mettons régulièrement à jour notre **site Internet** où vous trouverez l'ensemble des textes officiels régissant votre statut.
 Nous vous informons également sur les étapes importantes de votre année de stage : reclassement, notation administrative, mutation, etc.
 Et nous tenons une veille sur l'actualité de votre formation et plus largement du métier.
 Pensez à régulièrement regarder notre site.
 Les stagiaires syndiqués recevront des mails les informant des principales étapes importantes de l'année ainsi que des publications plus générales sur nos carrières et métiers.

Et en cas de difficulté ou de doute ?

Il est essentiel de ne pas faire l'autruche : les problèmes traités immédiatement se règlent plus facilement, ne restez pas isolés !
 Contactez au plus tôt le S1 de votre établissement ou la section académique du SNES Lyon.
 Toutes nos coordonnées en Une !!

The screenshot shows the SNES Lyon website interface. At the top, there is a navigation bar with the SNES logo and a search bar. Below this, there are several sections: a map of Lyon, contact information for the SNES Lyon section, and a list of news articles. A red arrow points from the text 'Faites respecter vos droits : consultez les textes officiels !!' to the search bar. The news articles include: 'Collège 2016 : une remise à plat urgente !', 'Procédure d'affectation des futurs stagiaires _Rentrée 2017_ : comment obtenir un établissement DANS l'académie de Lyon ?', and 'Calendrier des commissions paritaires 2016/2017'.